

COMMISSION INTERNATIONALE  
DE  
RECHERCHE HISTORIQUE  
SUR  
LES ÉVÉNEMENTS D'ALGÉRIE

---

LE DRAME  
DES  
"DISPARUS" D'ALGÉRIE

<http://alger-roi.fr> par B.Venis  
Collection Georges Bouchet

1963

# LE DRAME DES « DISPARUS » EN ALGÉRIE

## I.

### LES ENLÈVEMENTS

C'est par milliers que des Algériens musulmans, chrétiens et israélites ont été enlevés par le F.L.N. : quelques-uns entre le 1<sup>er</sup> novembre 1954 et les accords d'Evian (18 mars 1962), la plupart entre le 18 mars 1962 et l'indépendance de l'Algérie (1<sup>er</sup> juillet 1962) ou pendant les semaines qui ont suivi.

Si les enlèvements massifs d'Européens ont à peu près cessé en raison même de l'exode de cette population, des enlèvements isolés, surtout de femmes, se produisent encore actuellement.

Il est extrêmement difficile d'avancer un chiffre rigoureusement exact des enlèvements. En ce qui concerne les enlèvements de Musulmans, on estime grosso modo à 10.000 le nombre des disparus; ce chiffre s'ajoute aux 150.000 Musulmans assassinés au moment de l'indépendance. Notons au passage que ce chiffre de 150.000 morts résulte des renseignements recueillis par les autorités militaires françaises et qu'il est vérifiable en faisant le compte village par village, douar par douar, ville par ville des « veuves de la libération », c'est-à-dire des femmes dont les maris ont été abattus, dans des conditions très souvent atroces et barbares, dans les jours qui ont précédé et suivi la proclamation de l'indépendance. Citons deux chiffres à cet égard: Boghari, petite sous-préfecture du département du Titteri, dans l'Algérois, compte 700 « veuves de la libération »; Aïn-Boucif, village voisin, en compte plus de 400; ces « veuves de la libération » ne perçoivent plus les allocations familiales parce que femmes de traîtres et leurs enfants qualifiés fils et filles de traîtres ne sont pas admis dans les établissements scolaires « pour des motifs d'ordre public ».

En ce qui concerne les enlèvements de Chrétiens et d'Israélites, les chiffres sont très variables. Le prince de BROGLIE, secrétaire d'État aux Affaires Algériennes du gouvernement français, a donné deux chiffres: le 7 mai 1963, devant l'Assemblée Nationale, il indiquait 3.080 disparus; le 5 novembre 1963, devant le Sénat, il donnait « environ 1.800 personnes disparues, mais pas davantage ».

Le 19 novembre, le Sénateur DAILLY (Gauche démocratique, Seine et Marne) déclare devant le Sénat (*Journal Officiel*, p. 2571):

« Il est maintenant certain que 2.100 personnes civiles ont été enlevées depuis les accords d'Evian en plus des 400 militaires . . . dont 50 ont été, eux aussi, enlevés après les accords d'Evian ».

Dans un communiqué remis à la presse le 9 novembre, l'Association de Défense des Droits des Français d'Algérie que préside M. Robert BICHET (ancien ministre, dirigeant du M.R.P.), apporte les précisions suivantes:

« Revenant sur le chiffre de 3.080 qu'il avait donné le 7 mai devant l'Assemblée nationale en réponse à une question de M. René PLEVEN, M. de BROGLIE affirme aujourd'hui qu'il y a « environ 1.800 personnes disparues, mais pas davantage ». Ce chiffre correspond en effet à celui des cas enregistrés par l'Association de Défense des Droits des Français d'Algérie, qui n'a cependant pas la prétention d'avoir pu faire un recensement complet, certaines familles demeurées en Algérie n'ayant pu ou n'ayant pas voulu se faire connaître. Il semble que le chiffre produit par le ministre constitue véritablement un minimum ».

C'est donc entre 1.800 et 3.000, avec un chiffre probable de 2.100, que se situe le nombre des non-Musulmans enlevés après le « cessez-le-feu » et dont le sort demeure un angoissant mystère.

Comment une telle imprécision est-elle possible? Dans l'affolement de l'exode des Français d'Algérie, en juin, juillet et août 1962, des familles se sont trouvées séparées, certaines ne s'étant pas encore reconstituées, et des personnes portées disparues ont été retrouvées par la suite; d'autres ont disparu volontairement soit pour raisons de sécurité personnelle, soit pour des motifs d'ordre passionnel; mais il convient de noter aussi que des disparitions

n'ont pas été signalées, c'est le cas par exemple de personnes vivant seules ou bien encore des familles enlevées entières. Aucun contrôle n'ayant été exercé par la France au moment de l'exode des Français d'Algérie, il est impossible de connaître à 50.000 unités près le nombre des personnes rapatriées en France, à fortiori le nombre des personnes dont on n'a plus de nouvelles; si le Comité International de la Croix-Rouge peut donner à 10 unités près le nombre des Hongrois ayant quitté leur pays au moment des événements de Budapest on celui des Nord-Coréens ayant gagné le Sud après Pan-Mun-Jong, il est dépourvu de tous moyens d'estimation en ce qui touche les Français d'Algérie.

## II.

### QUE SONT DEVENUES LES PERSONNES ENLEVÉES ?

Quel sort ont subi les malheureuses victimes d'enlèvements? Il convient de distinguer cinq catégories d'enlevés:

— les victimes de vengeances personnelles, principalement dans le bled;

— les personnes suspectées à tort ou à raison soit d'avoir affiché avec ostentation des sentiments anti-F.L.N., soit d'avoir en partie liée avec l'O.A.S.;

— les personnes dont on désirait les biens et qu'il fallait faire disparaître parce que témoins gênants;

— les femmes enlevées pour alimenter un réseau de traite des blanches;

— les techniciens ou qualifiés tels enlevés pour des besoins militaires, économique ou social (médecins, ingénieurs, mécaniciens, radio-électriciens, infirmières, etc.).

A ces catégories il faut ajouter le lot important des victimes du 5 juillet 1962 à Oran, dont le cas est particulier ainsi qu'on le verra plus loin.

On peut considérer comme mortes les personnes enlevées dans le bled, du moins dans la plupart des cas. On observe en effet qu'en

reportant sur la carte les disparitions, constatées, la plus grande partie des enlèvements commis dans le bled ont été isolés, une ou quelquefois deux personnes dans un village; l'enquête effectuée sur place a permis de constater dans chaque cas un véritable règlement de comptes. On ne peut donc raisonnablement nourrir l'espoir de retrouver en vie la plupart des personnes ainsi enlevées.

Le sort des personnes enlevées, quelquefois avec une certaine apparence de légalité, pour activité anti-F.L.N. ou pro-O.A.S., est plus douteux. Il est certain, ainsi qu'on le verra plus loin, que certaines sont encore en vie, mais la plupart ont été massacrées.

La quasi-totalité des personnes enlevées pour permettre le pillage ou le vol de leurs biens ont été abattues aussitôt après leur capture; c'est le cas notamment des personnes circulant à bord de véhicules automobiles. Dans de nombreux points du territoire algérien on trouve de petits charniers contenant les restes des victimes de vols de voitures, ainsi au puits de Boughzoul, au sud de Boghari, à l'intersection des nationales 1 et 40, dans lequel une quarantaine d'Européens et de Musulmans ont été jetés après avoir été égorgés ou tués au couteau.

Un Français d'Oran, M. MIMRAN, a été enlevé près de Charon, en août 1962. Ses ravisseurs avaient laissé dans sa voiture la photographie de deux d'entre eux, les « djounoud » (membres des groupes armés F.L.N.) Boualem et Kasiche.

De nombreuses femmes ont été enlevées uniquement pour la prostitution. Certaines ont été livrées aux maisons closes, telle Madame VALADIER, enlevée à Alger le 14 juin 1962; retrouvée dans une maison close de Belcourt, rendue à sa famille le 9 janvier 1963 et considérée maintenant comme folle incurable; d'autres ont été attribuées à des officiers de l'A.L.N. comme Mademoiselle Claude PEREZ, institutrice à Inkermann; d'autres enfin ont été vendues à des trafiquants internationaux et acheminées vers le Maroc ou le Congo ex-belge, peut-être même pour certaines vers l'Amérique du Sud. La plupart de ces malheureuses sont irrécupérables; certaines ont été tatouées, voire mutilées; beaucoup ont des enfants nés des oeuvres de leurs geôliers. Les rares femmes récupérées, comme Madame VALADIER, actuellement à Nîmes,

sont devenues folles ou demeurent prostrées; l'une d'elles, femme d'un officier français dont on doit taire le nom, la famille ignorant heureusement tout, mère de trois enfants, s'est donné la mort le lendemain de sa libération d'une maison close de la Bocca Schanoun à Orléansville. Le trafic des femmes se poursuit en Algérie à l'heure actuelle comme on peut le constater à la lecture du témoignage joint d'une jeune infirmière lyonnaise.

Enfin des techniciens ou réputés tels ont été enlevés pour servir soit dans des unités de l'A.L.N., soit dans des organismes logistiques, soit même comme main d'oeuvre bon-marché chez les fellah du bled. D'autres ont été employés sur des chantiers de déminage, notamment à la frontière tunisienne, d'autres dans des mines comme celle de Miliana dans laquelle le jeune soldat AUSAIGNAC, enlevé le 21 juillet 1962 à Maison-Carrée et évadé au printemps 1963, a travaillé plusieurs mois durant, d'autres enfin sur des chantiers de routes comme celle d'Afflou à Laghouat.

La plupart des personnes enlevées sont mortes comme sont morts la quasi-totalité des Français enlevés à Oran dans la seule journée du 5 juillet 1962. Cette tragique journée a été marquée par des massacres en pleine rue sous les yeux des militaires français auxquels leur chef, le général KATZ, avait interdit toute intervention. On ne saura jamais le nombre exact des morts de cette journée, comme on ne connaîtra jamais le nombre des personnes enlevées dans les rues, les cafés, les restaurants, les hôtels même, dirigées vers le commissariat central de police ou les maisons closes, des quartiers périphériques, torturées, violées — même les jeunes gens — égorgées, éventrées, enfin incinérées pour la plupart dans les chaufferies des bains maures. Des estimations de source officielle donnaient peu après les chiffres de 91 morts et de 500 disparus; les chiffres réels sont très certainement supérieurs. A une dizaine d'exceptions près, aucune trace des disparus n'a été trouvée. Les charniers découverts au quartier du Petit Lac contiennent les corps de victimes abattues au cours des semaines précédentes, notamment celles de la tristement célèbre « banque du sang » du Docteur LARRIBERE, ancien député communiste d'Oran, dans laquelle des malheureux et des malheureuses étaient

vidées de leur sang pour permettre des transfusions aux fellagha blessés; tous les renseignements sur cette scandaleuse ignominie dont les auteurs sont maintenant libres et chargés d'honneurs ont été recueillis par la gendarmerie nationale d'Oran; ils sont irréfutables.

Si on ne reverra jamais la presque totalité des personnes enlevées à Oran le 5 juillet 1962, il y a relativement peu de chances de retrouver les autres disparus. La plupart sont morts, soit aussitôt après leur capture, soit sous les coups, les mauvais traitements, les tortures dans les jours qui ont suivi, soit tout simplement de misère physiologique. En certains lieux, notamment près de Teniet-el-Haad, ou bien encore aux environs de Nelsonbourg ou de Berrouaghia, dans l'Algérois, près de Misserghin et de Perregaux, en Oranie, on trouve encore des témoignages atroces: ossements humains dont on ne sait s'ils sont ceux de Musulmans ou de Chrétiens, squelettes attachés par ce qui fut des poignets et des chevilles à des branches d'arbres, et certains sentiers des djebels, certaines pistes tracées dans les massifs boisés sont jalonnés de débris de vêtements laissés par des colonnes des hommes réduits à l'esclavage.

Des témoignages précis ont cependant permis de conclure à la survie d'un certain nombre de captifs, principalement des techniciens. Des témoins dignes de foi ont vu de leurs yeux des Européens prisonniers, ainsi sur la piste d'Aflou à Laghouat, ainsi dans le djebel proche de Berrouaghia, ainsi près de Ténès et dans les environs de Miliana. Des éléments dissidents de l'armée algérienne ont reconnu détenir des Français; ils ont même donné des noms, de même qu'ils ont reconnu avoir exécuté tels ou tels de leurs prisonniers. Ces témoignages ont été portés à la connaissance du Gouvernement français et de ses services diplomatiques et consulaires.

N'ignorant rien de la situation faite à ses ressortissants, le Gouvernement français s'est d'abord contenté de faire des représentations diplomatiques vouées d'avance à l'échec, le Gouvernement algérien ne pouvait que nier la détention de citoyens français. Au surplus, il est de notoriété publique en Algérie que l'au-

torité de M. BEN BELLA ne s'étend pas au-delà de sa capitale et des principales villes d'Algérie.

S'inclinant devant les dénégations du Gouvernement algérien, le Gouvernement français s'est alors adressé à la Croix Rouge Internationale. Moyennant une subvention — quinze millions d'anciens francs par mois — la Comité International de la Croix Rouge a opéré quatre mois durant en Algérie. Ses quelque quarante représentations locales se sont attachées principalement à rechercher les morts et à les identifier, pas toujours heureusement, du reste, puisque dans un cas très précis la Croix Rouge a avisé le Gouvernement français pour information aux familles de la découverte et identification de trois corps trouvés au Sud des Gorges de la Chiffa et qui se sont révélés être ceux de trois autres disparus. Les représentations de la Croix Rouge, composées exclusivement et selon le règlement de cette organisation de citoyens helvétiques, donc ne connaissant guère l'Algérie et ses habitants, n'ont pratiquement pas recherché les vivants. Un exemple suffira.

La mère d'un disparu d'Orléansville s'était rendue dans cette localité pour y rencontrer les délégués de la Croix Rouge; ils n'étaient pas à leur bureau; on la renvoya à la piscine en précisant qu'ils s'y trouvaient d'habitude; en réponse à la question « Avez-vous des nouvelles de mon petit? », il lui fut répondu « Mais tournez la page, Madame, ils sont tous morts! » Et comme cette malheureuse mère, insistant, demandait si les délégués avaient entrepris des recherches dans le bled et le djebel: « Vous voudriez donc que nous disparaissions à notre tour ou que nous soyons égorgés? ».

La mission de la Croix Rouge Internationale était limitée aux seuls Européens. Tous les renseignements concernant les Musulmans étaient systématiquement transmis au Croissant Rouge Algérien, donc à la police benbelliste. Des arrestations de familles de harkis ont été opérées à la suite de telles transmissions.

Les protestations officielles n'ayant servi à rien, l'action de la Croix Rouge Internationale se révélant inefficace, voire dangereuse, le Gouvernement français a alors eu recours aux bons offices d'initiative privée. Des enquêteurs se sont rendus en Algérie sans

aucun caractère officiel; ils ont parcouru le pays, se sont aventurés dans les zones de dissidence, ont interrogé tous ceux qui connaissaient quelque chose; ils ont même mené de véritables négociations avec des responsables locaux.

Sur quelles bases? A leur départ, le Gouvernement français reconnaissant ses échecs estimait qu'une seule solution restait possible: le rachat des captifs, tout comme au Moyen-Âge les Trinitaires et les Mercédaires rachetaient aux Barbaresques les Chrétiens prisonniers. La Croix Rouge Internationale avait refusé de se prêter à une telle opération jugée contraire à ses principes. Les enquêteurs privés n'avaient pas d'autre moyen à leur disposition. Ce moyen même n'a pas suffi puisque dans l'ensemble les résultats ont été décevants. Les quelques libérations obtenues l'ont été par d'autres moyens.

Les enquêteurs privés sont rentrés riches de renseignements, certes, avec la conviction accrue de la survie de groupes de disparus, mais avec la tristesse de n'avoir pu mener à bien leur tâche. Ils ont rencontré sur le sol algérien des unités de l'Armée française auxquelles il est formellement interdit de s'occuper à quelque titre que ce soit de la recherche des prisonniers.

L'existence de ces malheureux est constamment menacée et il est douteux qu'ils puissent affronter un nouvel hiver dans les conditions inhumaines qu'ils subissent.

Au cours de son intervention au Sénat le 19 novembre 1963, M. DAILLY a fourni les chiffres suivants:

Sur 1.143 enquêtes ouvertes par les services officiels, 244 ont abouti à une « constatation de décès », 500 à une « présomption de décès », 311 n'ont été suivies d'aucune conclusion; 88 personnes auraient été libérées, et on ignorait totalement le sort de 968 malheureux.

Il y aurait donc encore en Algérie un millier d'hommes et de femmes vivants, ou plutôt de morts-vivants, dont le nombre décroît évidemment chaque jour en raison des sévices auxquels ils sont soumis et de l'inaction totale du Gouvernement français.

Le Prince de BROGLIE, présent au Sénat, s'est borné à répondre (*Journal Officiel*, p. 2573):

« Vous venez de nous dire que vous avez la conviction qu'il y a des Français vivants en Algérie ... je n'ai pas, moi, votre conviction ».

En d'autres termes, le Gouvernement préfère considérer une fois pour toutes que tous les disparus sont morts, ce qui le dispense d'entreprendre aucun effort pour sauver ceux qui sont encore en vie. Il va même jusqu'à interdire aux unités militaires françaises demeurées en Algérie de venir au secours des Français séquestrés et torturés!

### III.

## DOCUMENTS

#### 1. Le cas de Mme VALADIER.

« Vous ne pouvez pas ignorer, n'est-ce pas — je vais citer cinq ou six cas — l'histoire de cette jeune femme française de vingt-sept ans, enlevée à Alger le 14 juin 1962, donc trois mois après les accords d'Evian, à un barrage de la police algérienne et retrouvée pas hasard parmi les pensionnaires d'une maison close, à Belcourt. Par qui? Par l'ancien locataire de sa belle-soeur. Ce Musulman la rachète et réussit à l'en extraire, mais dans quel état! Elle rentre à l'hôpital Maillot, dans le service de médecine numéro deux du médecin colonel Favier; c'est là en effet qu'il l'a conduite le 9 janvier 1962, quand il a pu la libérer. Elle est rapatriée sanitaire le 4 août à Marseille. Sa belle-soeur, qui a fui devant d'autres menaces, vient l'accueillir et ne la reconnaît même pas. Elle part pour l'hôpital de Nîmes en ambulance, fait un long séjour au centre neuro-psychiatrique de cet hôpital, puis c'est le centre de Mondevergue, celui de Montfavet et depuis le 9 janvier de cette année 1963 — car c'est bien de cette année que nous discutons sur le plan budgétaire — elle est rendue à sa famille, à sa belle-soeur repliée à Nîmes, parce qu'incurable ».

(Sénateur DAILLY — *Journal Officiel*, p. 2571).

Sous le titre « Une martyre », l'hebdomadaire parisien « Aux Ecoutes » du 22 novembre 1963 a publié l'article suivant:

« Mme Evelynne Valadier, 27 ans, résidait à Alger. Le 5 mars 1962, son mari, Marc Valadier, était arrêté par la police française et, le 20 juin il était condamné à trois ans de prison. Mme Valadier se réfugia alors chez sa soeur, Mme Baudel, qui habitait El Biar. Le 14 juin, Mme Valadier est appréhendée, sur un barrage, par des éléments du F.L.N. Elle est enfermée dans une villa de Belcourt, avec trois autres Européennes, dont la femme d'un ingénieur. Et les tortures commencent: la villa est un lieu de plaisir réservé aux soldats de l'A.N.P. Mais, le 9 juillet, un miracle se produit. Un militaire du F.L.N. entre dans l'établissement. C'est un locataire de Mme Baudel. Il reconnaît Mme Valadier. Il l'emmène, l'embarque dans un taxi et, en cours de route, s'aperçoit qu'elle est folle. Sans doute a-t-il honte. Sans doute n'ose-t-il pas présenter la malheureuse dans cet état. En tout cas, il l'abandonne en ville. Mme Valadier pénètre dans une église. Elle y reste deux heures. Enfin, elle regagne le domicile de Mme Baudel. Personne, hélas! Après avoir vainement écrit à Ben Bella, à de Gaulle, aux ministres, Mme Baudel a pris peur pour elle-même: elle s'est réfugiée à Nîmes, au 10, de la Rue Félix-Eboué. Par bonheur, une voisine reconnaît Mme Valadier. Elle sa charge d'elle, mobilise une ambulance.

Admise à l'hôpital Maillot, Mme Valadier subit un traitement d'un mois dans le service de médecine n° 2 que dirige le colonel Favier. Le 4 août 1962, elle part pour Marignane. Sa soeur, qui a été prévenue, ne la reconnaît pas, tant son aspect physique a changé. Le 8 janvier 1963 Mme Valadier sort de l'hôpital neuro-psychiatrique de Montfavet. Elle est incurable. On peut la voir à Nîmes, chez Mme Baudel. Le Gouvernement lui a fait la grâce de libérer son mari sous condition ».

Le cas de Mme Valadier a été également exposé par l'hebdomadaire « Carrefour » du 27 novembre 1963, qui ajoute, sous la signature de M. R.L. LANGLOIS:

« Il y a encore en Algérie plusieurs dizaines de Françaises portées « disparues » mais encore vivantes — on parle même de

cent — qui ont été enfermées dans des maisons closes ... On signale que parmi ces malheureuses une quarantaine, pour la plupart femmes d'officiers ou de sous-officiers, seraient devenues folles ».

## 2. Le cas de Mlle MARINETTE B.

L'important quotidien marseillais: « Le Méridional » du 4 novembre a publié ce qui suit:

« Terrible confession d'une jeune infirmière lyonnaise volontaire pour la coopération franco-algérienne: « Je mets en garde les femmes et jeunes filles de France contre ce qui les attend en Algérie!

C'est une jeune infirmière lyonnaise, pas du tout douée pour l'aventure, mais animée de beaux sentiments humains qui est venue hier, nous conter son calvaire, plus exactement son martyre.

Alors qu'elle poursuivait à Genève, des études de psychiatrie, Mlle Marinette B. 23 ans, voulait, selon sa propre confession « tout connaître, découvrir tous les problèmes ». « Ainsi, j'ai assisté à Genève, poursuit-elle, à une réunion de l'Amicale des Algériens. De jeunes Musulmans adressaient de pressants appels aux infirmières, institutrices, jardinières d'enfants, etc. ... « Venez en Algérie, suppliaient-ils, pour arracher à la mort des enfants, des vieillards ».

« Pupille de l'assistance publique, je suis restée sensible aux maux des autres, surtout en ce qui concerne les enfants que j'adore. Aussi ai-je voulu servir.

« Voici 4 mois, après avoir accompli des formalités auprès du Consulat algérien à Genève, j'étais engagée comme infirmière dans un dispensaire de Philippeville. Après avoir fait un stage dans cet établissement, je devais être appelée à diriger un orphelinat ».

Mlle Marinette B. est arrivée à bord du « Commandant-Quéré ». Sa première visite a été pour notre journal, sa première phrase prononcée au bas de la passerelle: « Je suis une miraculée ».

C'est en présence d'un commandant en retraite, officier de la Légion d'honneur, que la jeune infirmière lyonnaise m'a parlé de son martyre et de sa miraculeuse évasion.

« Deux jours après mon arrivée à Philippeville, je me suis rendu compte que l'on attendait de moi autre chose que des soins à donner aux enfants ou aux grabataires.

« Un premier Algérien m'a fait comprendre que le rôle que je devrais jouer n'avait aucun rapport avec celui en général dévolu à une infirmière.

« Après l'un, ce fut l'autre: dix, vingt individus ne songeaient qu'à me . . . protéger. Je me suis adressée à la police algérienne. Là, même réponse. Je n'ai aussi trouvé que des protecteurs.

« J'ai fini par me rendre à Constantine où je parvenais à me faire embaucher comme vendeuse dans un Monoprix. Pendant les heures de service tout allait pour le mieux, mais, hélas! je devais rejoindre ma chambre. Dans la rue, même en plein jour, j'étais constamment assaillie, entraînée par plusieurs individus me jetant (c'est le mot) dans une voiture sous l'oeil complice des policiers.

« Je vous laisse le soin de deviner le reste.

« Je voulais aller au consulat de France, mais qu'aurait-on fait? J'étais surveillés, constamment filée par des individus . . . spécialistes de certains « voyages organisés » pour les Françaises qui, dans le Sud, sont livrées aux tribus nomades et aux Djou-nouds. Neuf sur dix — je puis le jurer — sont devenues folles.

« Un Algérien « cultivé » auquel je me plaignais, a eu cette réponse grotesque mais vraie hélas! « Les jeunes filles et femmes seules françaises sont aussi des biens vacants! ».

#### ENFIN UN MIRACLE.

« C'est un capitaine de réserve qui était client dans le magasin où j'étais employée qui m'a sauvée, qui m'a arrachée à la folie et sans aucun doute à la mort. J'ai pu m'évader grâce à lui et

placée sous la protection de l'Armée Française, j'ai recouvré la liberté.

« Mon terrible cauchemar est enfin terminé. Mais je pense aux jeunes femmes de France qui se laisseraient prendre aux mensongers appels de l'Amicale des Algériens en France et en Suisse.

« Je leur dis: attention! Toutes les promesses sont fallacieuses; là-bas on recherche surtout de jeunes Européennes pour créer partout d'infectes maisons de plaisir.

« Je vous supplie, Monsieur, de crier ces vérités, de dire à toute la presse française de mettre en garde les jeunes femmes de France contre ce qui attend à 800 kilomètres de Marseille les infirmières, jardinières d'enfants, monitrices, etc. ...

« Je supplie tous les Français de mettre en garde toutes celles qui par sympathie ou par pitié sont volontaires pour l'Algérie.

« Je vous supplie de crier la vérité: d'écrire qu'une jeune fille infirmière lyonnaise partie animée par la foi, avide de remplir une belle mission, revient physiquement et moralement anéantie ».

### 3. Un ouvrier, un ingénieur.

Ouvrier aux usines Peugeot, M. Cervantès fut arrêté, à Oran, par le F.L.N. et enfermé dans les locaux d'une fabrique de farines de poisson, la S.A.P.S. Vingt-neuf jours durant, il resta en cellule. Chaque matin, il entendait les hurlements de ses camarades qu'on abattait à la mitraille et dont le plus grand nombre devait être enfoui, au centre de la cour, sous un amoncellement de guano. Le vingt-neuvième jour, M. Cervantès fut hissé dans une camionnette, avec un de ses camarades. Le véhicule prit la direction de la balieue. Les deux hommes avaient les poignets liés par du fil de fer. Dans un sursaut de désespoir, M. Cervantès parvint à briser ses entraves. Il libéra son compagnon. Et tous deux sautèrent. Par chance, une patrouille de gendarmes français se trouvait là ... M. Cervantès est aujourd'hui à Bordeaux, employé chez Peugeot. Il souffre d'une dépression nerveuse.

Vous ne pouvez pas ignorer non plus le cas de cet ouvrier d'un grand constructeur d'automobiles français, employé à la succursale d'Oran. Enlevé en juillet 1962, enfermé vingt-neuf jours à l'usine de farine de poissons de la S.A.P.S., presque sans boire et sans manger, il y subit d'horribles sévices et il voit abattre devant lui des dizaines de Français. On les enterre dans la cour de l'usine sous un tas de guano. Qui sait s'ils n'y sont pas encore? Quant à lui, on l'emmène dans une camionnette, les poignets liés de fil de fer avec un autre détenu. Dans un sursaut imprévisible il rompt le fil de fer, ses poignets portent encore de profondes entailles plus loin, ils sautent en marche. Ils sont recueillis blessés, épuisés, par une patrouille de gendarmes français qui les évacuent vers la France. Aujourd'hui cet homme est employé par la même marque d'automobile dans la succursale d'une grande ville.

Croyez-vous donc que tous ceux qui attendent l'un de leurs ne savent pas cela? Et lorsqu'il s'est évadé, où allait-il donc? Combien d'autres ont pris le même chemin avant et après lui? Comment voulez-vous que tous ceux qui attendent un fils, un père, un frère, qui connaissent ce cas, n'espèrent pas encore?

Comment n'espéreraient-ils pas s'ils connaissaient les renseignements fournis par ce jeune ingénieur électricien, rentré en France il y a à peine un mois. Requis voici trois mois seulement par les autorités algériennes pour réparer une station hertzienne à la construction de laquelle il avait participé. Arrivant au poste de police qui la garde il s'étonne de voir en contrebas à 800 ou 900 mètres, vingt à vingt-cinq hommes à moitié nus qui semblent faire des mouvements de gymnastique entourés d'hommes en armes. Il demande à la sentinelle algérienne: « Des nouvelles recues, sans doute »? Mais la sentinelle lui répond: « Adasrani » des chrétiens.

*(Journal Officiel, p. 2572).*

#### 4. Deux jeunes gens torturés et mutilés.

Langiano, vingt ans, et Falcone, dix-sept ans et demi, des enfants du quartier populaire d'Alger-le-Ruisseau. Le 4 mai 1962 donc trois mois après Evian, ils sont enlevés, subissent quarante e

un jours de tortures effroyables à la villa Lung: on leur coupe le nez, les oreilles, on crève les yeux de l'un, on matraque l'autre; il a perdu l'usage de la parole. L'aveugle peut parler; celui qui voit ne parle plus.

Ils ont été libérés par un commando et remis aux services médicaux de l'armée française à l'hôpital Maillot. Les familles sont prévenues par une femme de salle, laquelle ensuite les prévient de leur rapatriement en France. La Croix-Rouge Française est avisée de leur rapatriement en France par la Croix-Rouge internationale. Ils sont partis pour Nancy. Je vous lis d'ailleurs l'article du journal « Le Méridional » qui relate cette affaire:

Voici seize mois qu'un père, une mère gravissent le plus terrible calvaire: Leur fils Daniel Falcone, à cette époque âgé de dix-sept ans et demi, avait été enlevé le 4 mai 1962 alors qu'avec un camarade il se rendait du Ruisseau au port d'Alger.

Demeurés à Alger durant plusieurs mois pour effectuer des recherches, M. et Mme Falcone, ne pouvant plus tenir dans l'enfer algérien, décidaient de regagner la France.

Ils devaient bientôt apprendre que leur fils avait été libéré entre le 11 et le 13 juin.

En avril 1963, M. Falcone recevait une lettre de la Croix-Rouge Internationale de Genève, lui disant que Daniel était vivant. Grand blessé de la face, il avait été rapatrié à bord d'un avion sanitaire dirigé sur Nancy. La délégation de Marseille de la Croix-Rouge française, avisée par le C.I.C.R., confirmait la nouvelle.

Immédiatement M. Falcone se rendait à Nancy. Aucune trace de son fils dans aucun hôpital. A Lyon, à l'hôpital Edouard-Herriot, il parcourait tous les pavillons. Là non plus, aucun résultat.

Les demandes de recherches faites officiellement devaient rester vaines.

*(Journal Officiel, p. 2572).*

*M. de Broglie, secrétaire d'État aux affaires algériennes: « L'affaire sans doute est compliquée: il subsiste quelques points obscurs... Je fais actuellement poursuivre sur le territoire national des recherches extrêmement poussées ».*

*(19 novembre 1963 - Journal Officiel, p. 2581).*

## 5. Un jeune soldat français aux travaux forcés dans les mines.

Le 21 juillet 1962, par conséquent quatre mois après Evian; il est six heures, les hommes ont quartier libre, et notre garçon (1) sort de la caserne de Maison-Carrée. A huit cents mètres de là, il est enlevé en camionnette et conduit dans une briquetterie. Il est mis dans un four, éteint bien sûr. Il y a déjà un Européen; seize autres arriveront dans les heures qui suivent. Trois autres fours sont remplis de la même façon. La nuit se passe à redouter que le four s'allume. Le lendemain, on les amène en camions bâchés. Puis ils marchent, ils marchent, ils marchent; ils n'ont pas le droit de se parler ni de se faire de signes. Ils sont une soixantaine et dès que l'un d'eux ne peut plus marcher, les autres creusent sa tombe et on le laisse là. Il arrive ainsi à la mine de Miliana. Il descend au fond. Ils sont soixante à son poste, soixante Français nus qui travaillent dans le fond de la mine et qui, en tout et pour tout, ont à boire un verre d'eau par jour et une poignée de semoule comme nourriture. Il lèche l'humidité des parois, il boit son urine. Les examens médicaux ultérieurs le démontrent. C'est d'ailleurs là qu'un jour un ministre algérien en visite à la mine lui donne un coup de pied dans la figure dont il porte la trace, parce qu'il ne s'est pas levé assez vite alors qu'il était à son quart de repos. Il sort de la mine parce que, lorsqu'ils n'ont plus de rendement, on les remplace. Puis, c'est la marche dans le djebel qui reprend. Il s'évade, une fois; il est repris au bout d'un kilomètre. Il s'évade une deuxième fois. Il est encore repris. On le torture. On lui arrache les ongles des orteils, on lui abîme les jambes. Il est venu dans cette maison me rendre visite tout récemment. J'ai donc vu cet homme et j'ai là tout son dossier. Il s'évade alors une troisième fois avec deux camarades. Ils seront tués. Lui ne l'est pas. Il est recueilli dans un fossé, épuisé, par des Français d'Algérie qui le ramènent à Alger, qui l'embarquent sur un chalutier. Il est attendu à Marseille. On le débarque et on l'achemine sur son domicile en mars 1963.

*(Journal Officiel, p. 2572).*

---

(1) Il s'agit du soldat André AUSSIGNAC, originaire du Lot-et-Garonne.

## 6. Les prisonniers du Mongorno.

Le massif du Mongorno, à l'est de l'Ouarsenis, a été longtemps le siège de la « wilaya IV » du F.L.N., et des éléments dissidents de cette wilaya y tiennent encore la montagne.

Depuis août 1962, un représentant du Secours Catholique américain, M. PRATVIEL, parcourt cette région et distribue des vivres à la population affamée.

C'est par son intermédiaire que certains dissidents de la wilaya IV ont pu être approchés par une mission privée. Ces contacts ont révélé:

1) que les prisonniers malades étaient abattus: tel fut notamment le cas de Mlle KINTZLER, assistante médico-sociale détenue pendant quelques mois;

2) qu'il y avait en juin 1963 une quarantaine de Français, dont une femme, prisonniers de l'ex-wilaya.

Leur échange était envisagé contre des vivres, des médicaments, des fusils et des munitions.

Ces pourparlers ont été, semble-t-il, abandonnés après avoir été portés à la connaissance du Gouvernement français.

## IV.

### LES TENTATIVES DE « RACHAT »

La mission privée mentionnée plus haut n'a pas été, semble-t-il, unique en son genre. Une grande discrétion a été observée jusqu'à présent sur ces tentatives. Cependant l'hebdomadaire « Aux Ecoutes » du 23 août 1963 a révélé que le général Bouvet, président de l'association « Rhin et Danube », s'était rendu en Algérie entre juin et août pour négocier le « rachat » des civils prisonniers, notamment des femmes et des jeunes filles.

Le général Bouvet aurait reçu à cet effet un crédit de cinquante millions versé par le Gouvernement français, lequel en

même temps s'abstenait de lui fournir aucun soutien auprès des autorités algériennes ni même de l'ambassade et des consulats de France et Algérie.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que la mission Bouvet se soit avérée décevante. Quelques prisonniers auraient été effectivement rachetés et seraient hospitalisés en Corse.

Il est également signalé qu'un envoyé parti de France le 24 juin et rentré vingt jours plus tard, aurait récupéré moyennant rançon, quelques femmes qui sont soignées dans une maison de repos, en France, près de la frontière suisse (A.E., 30 août 1963).

Ce qui est le plus frappant dans toutes ces affaires, c'est la totale inertie des services consulaires et du Commandement militaire français en Algérie. C'est ainsi, par exemple, que M. Jean POMMIER, directeur de société à Alger, était enlevé le 11 août 1962 par le F.L.N. Le consulat de France à Alger est informé que M. Pommier est détenu à Maison-Carrée: aucune démarche. Un mois plus tard, le départ de M. Pommier de Maison-Carrée est signalé: aucune réaction. Le 26 octobre, un soldat algérien informe la famille Pommier que le disparu est interné dans un camp près de Tizirt. Aussitôt prévenu, le consulat ne bouge pas.

Le 23 avril 1962, M. VERNHES est enlevé à 10 kilomètres d'Oran, sous les yeux d'un détachement français. A sa femme en larmes, le lieutenant qui commande le détachement répond: « Nous n'avons pas d'ordres pour poursuivre les ravisseurs ».

Même inertie de l'armée à Blida quand le Dr. BOILLÉE est enlevé en mai 1962. Même inaction des autorités consulaires à Tlemcen quand, le 20 juin 1962, M. Roger CHASTEAU, son fils de 16 ans et sa fille de 10 ans sont enlevés et disparaissent eux aussi.

Cette carence généralisée ne peut s'expliquer que par des instructions formelles du Gouvernement français, à moins d'admettre que tous les consuls et tous les officiers sans exception aient été des lâches insensibles à la plus élémentaire humanité. Ils se sont tus et ils n'ont pas bougé, *parce qu'ils avaient des ordres.*

## OBSERVATIONS

La documentation qui précède permettra à chacun de tirer en conscience, les conclusions qui conviennent.

On se bornera à souligner deux faits:

1) C'est après les accords d'Evian et souvent même après la proclamation de l'indépendance algérienne, que deux mille personnes ont été enlevées, séquestrées, torturées, soumises à des traitements dégradants et souvent assassinées.

Cette constatation permet d'apprécier à sa juste valeur la thèse officielle selon laquelle les accords d'Evian, geste de sagesse politique du plus haut degré, ont jeté les bases d'une coopération confiante entre la France et le nouvel Etat algérien.

2) Un millier d'hommes et de femmes vivent encore, ou vivaient encore il y a quelques semaines, dans les camps de travaux forcés, dans les mines ou dans les maisons de prostitution. Le Gouvernement français préfère nier obstinément ce fait et laisser sans suite les ouvertures, dues à des initiatives non officielles, qui auraient pu conduire à la libération de quelques-uns de ces infortunés.

La conscience du monde civilisé, qui s'émeut à juste titre quand les droits de la personne humaine sont violés où que ce soit sur la terre, continuera-t-elle à opposer un silence honteux à la tragédie des disparus d'Algérie?